

## **C. H. S. du 08/11/2010**

### **I) Approbation du PV du 22/06/2010**

Unanimité.

### **II) Bilan d'étape des opérations programmées et nouvelles propositions d'actions**

Après retrait de certaines actions et ajustement de certaines dépenses retenues, le CHS dispose encore d'environ 17610€. Le CHS a examiné les nouvelles actions proposées :

- Pose de stores sur la façade sud de l'HDF de Figeac : 10499 €
- Climatiseurs mobiles pour la DDCSPP et pour la trésorerie de Montcuq, désinsectisation du 120 rue des Carmes à Cahors: 6731,00€
- Pose de film solaire au rez de chaussée de la TG : 380 €

### **III) Bilan des formations CHS effectuées dans l'année**

La secrétaire et le Président ont dénoncé un absentéisme trop important et récurrent lors des sessions organisées et financées par le CHS. Dès lors certaines formations seront rendues obligatoires par la future Présidente, notamment en matière de sécurité électrique et incendie. Les chefs de services n'ont pas à s'opposer à ce type de formation. Le CHS va décentraliser certaines formations afin qu'elles se déroulent sur les lieux de travail des agents.

### **IV ) Observations de l'IHS lors des visites de postes**

Malgré ses recommandations en matière de sécurité incendie, l'ouverture entre les locaux de l'actuelle ICE et la salle de repos de la paierie départementale n'a toujours pas été réalisée.

Il a aussi insisté sur la signalétique des parties amiantées par la pose d'autocollants. Il préconise également un meilleur encadrement des artisans qui interviennent sur ces zones. De plus, il a rappelé qu'il était obligatoire de protéger la zone en travaux.

### **V) Examen des cahiers Hygiène et Sécurité**

Les organisations syndicales ont dénoncé le fait de ne pas disposer des photocopies des cahiers avant chaque CHS.

Toutes les remarques ont été lues en séance. Certaines ont déjà fait l'objet d'actions, d'autres le seront comme la désinsectisation. La direction a rappelé que les gestionnaires d'immeuble peuvent régler les problèmes les plus simples.

L'IHS a rappelé qu'un cahier hygiène et sécurité, ainsi qu'un registre de droit de retrait doivent être présents dans chaque service et portés à la connaissance des agents.

Le registre du droit de retrait doit être renseigné par un représentant du personnel siégeant en CHS.

## **VI) Questions diverses**

Le directeur du service P.E.C. ( ex fraudes ) nous a présenté les documents concernant le déménagement de son service à la cité CABAZAT. Ce service sera encore rattaché au CHS du MINEFI jusqu'en octobre 2011, date des prochaines élections en CAP.

Les organisations syndicales ont demandé de clarifier la situation de l'ACMO de la DGFIP par rapport à sa fonction au sein du pôle RH ( Budget, logistique). La direction a reconnu que normalement un ACMO ne pouvait pas cumuler d'autres fonctions, mais compte tenu du manque de moyen humain, la direction n'a pas d'autre choix que de faire cumuler deux fonctions à une même personne.

Les organisations syndicales ont souhaité qu'à l'avenir la fonction d'ACMO soit exercée à temps complet par un agent.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.